

CONSEIL MUNICIPAL DE MONTBELLET

PROCES VERBAL REUNION du 3 octobre 2022

Nombre de membres afférents au Conseil : 15	En exercice : 15
Présents : 12	Votants : 15 dont 3 pouvoirs
Date de la convocation : 26 septembre 2022	Date d'affichage : 10 octobre 2022

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le trois octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de MONTBELLET, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie de MONTBELLET, sous la présidence de Madame Marie-Thérèse DREVET, Maire.

Etaient présent(e)s :

MM Marie-Thérèse DREVET, Sébastien BORNUIAT, Marie-Claire HUSSON, Bruno GALLI, Isabelle SALLIN, Emmanuel AMBOISE, Thierry GARNIER, Sylvie CARNEIRO DA SILVA, Fabrice PONSOT, Maryse CHARVET, Nicolas LAURENT, Fabienne STEPHAN,

Absent(e)s excusé(e)s :

Lydia MARTINEZ pouvoir à Marie-Claire HUSSON
Jean-Louis GACHET pouvoir à Marie-Thérèse DREVET
Olivier GUILLOT pouvoir à Sébastien BORNUIAT

Secrétaire de séance : Bruno GALLI

Rappel de l'ordre du jour :

- Communauté de communes : arrêt PLUI
- Fonds de concours en fonctionnement – CCMT
- Point sur la consommation d'énergie : solutions à envisager
- Délibération : mise à jour du tableau des effectifs
- Compte-rendu des réunions intervenues
- Questions diverses

1/ Procès verbal du 5 septembre 2022 : Approuvé à l'unanimité

Le Montbellet Info va être diffusé dans les jours prochains.

2/ PLUI : arrêt du projet

L'ensemble du travail engagé depuis le diagnostic a été réalisé en lien avec les communes membres de la CCMT.

Le conseil communautaire a délibéré en date du 7 juillet 2022 concernant l'arrêt projet du PLUI . (résultat du vote : 2 voix contre – 4 abstentions – 33 voix pour) et le bilan de la concertation

Un exemplaire papier a été remis dernièrement à chaque commune et est consultable par la population. Il faudra attendre l'enquête publique pour déposer une éventuelle réclamation.

Le PLUI est également consultable sur le site internet de la Communauté de Communes Mâconnais Tournugeois.

Le conseil doit également se positionner sur ce dossier avant le 26 décembre dernier délai. Aussi la commission PLUI va se réunir pour étudier le dossier et exposer ses conclusions au cours de la prochaine session.

3/ Fonds de concours en fonctionnement :

Un fonds de concours en fonctionnement, représentant le remboursement aux communes de 2 points de fiscalité de l'exercice 2022 sera sollicité auprès de la CCMT avant le 31 octobre 2022.

4/ Point sur la consommation d'énergie

La commune a bien anticipé la hausse d'énergie annoncée lors de l'élaboration du budget primitif. Toutefois afin de renforcer les mesures énergétiques, il convient de trouver des solutions

Une diminution de température des cumulus a été effectuée dans les bâtiments communaux qui en étaient équipés.

Le chauffage dans les bâtiments communaux avoisinera 20 °degrés.

Madame le Maire demande aux élus de se positionner pour allonger la coupure d'éclairage public. L'assemblée valide à l'unanimité une coupure de 22 heures à 6 heures.

Il n'y aura pas d'illuminations électriques cette année au moment des périodes de fêtes.

5/ Mise à jour du tableau des effectifs

Suite au mouvement de personnel intervenu ; le tableau des effectifs sera actualisé.

6/ Compte rendu des réunions intervenues :

- CCMT : Jeux pour les jeunes enfants. Une étude est en cours par la CCMT qui en a la compétence. Un 2^e devis va être sollicité. Le jeux sera installé à proximité du city stade, au bourg de Montbellet.
- Commission cimetièrè : le devis concernant la sécurisation des tombes a été accepté. Un affichage sur chaque concession et aux portes du cimetière et de la mairie sera effectué. D'ici la fin d'année si les concessionnaires ne se sont pas fait connaître, une entreprise interviendra pour mettre en sécurité les monuments qui présentent un danger.
- Voirie : il a été constaté que la voirie a souffert avec la sécheresse de l'été.
- Des fissures ont été constatées notamment sur la route du Moulin de Jonc.

7/ Questions diverses :

- Réforme de la taxe d'aménagement : un partage de la taxe d'aménagement va intervenir entre chaque commune et leurs EPCI .Des explications seront communiquées lors d'une prochaine session.
- Groupe scolaire Niki de St Phalle : Des familles nouvellement arrivées vont scolariser leurs enfants à l'école. Devant la hausse des effectifs notamment en maternelle, l'institutrice sollicite l'acquisition de lits superposés pour la sieste. Le conseil accepte la demande.
- Comité de Jumelage St-Oyen : un appel aux bénévoles est lancé afin de constituer un nouveau bureau. La prochaine rencontre avec nos amis de St-Oyen est prévue le 2 juillet 2023. Une réunion en petit comité a été fixée le 12 novembre 2022 à St-Oyen Savoie.
-
- La Municipalité adresse tous ses vœux de bonheur à Nicolas et Nina LAURENT

- la séance est levée à 20h50

-

La prochaine réunion est fixée au lundi 7 novembre 2022 à 19h00